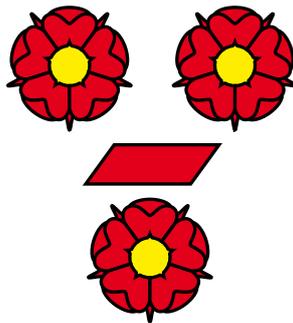


Neyruz, le dynamisme au service du cadre de vie !

# l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS  
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°118  
Septembre  
2020



Cité de l'énergie

Neyruz

pour un avenir durable



**FERMÉ LE DIMANCHE SOIR & LE LUNDI**  
RTE DE FRIBOURG 2 | 1740 NEYRUZ | 026 477 13 98

**Création-Intérieur  
Bernard Gaillard**

Rideaux - Parquets  
Décoration - Projets  
Revêtements de sols

Route du Centre 6  
Case postale 59  
1772 Grolley

Tél. 026 / 466 26 65  
Fax 026 / 466 27 62

info@creation-interieur.ch  
[www.creation-interieur.ch](http://www.creation-interieur.ch)

CREATION INTERIEUR  
BERNARD GAILLARD

# Carrosserie de la Patinoire <sup>srl</sup>

Pascal Brügger

## Atelier Marly

Rte de Corbaroche 42

**026/436.30.32**

Tôlerie - Peinture au four

Devis gratuit sans engagement

Voiture de remplacement - Service personnalisé

**1723 Marly**

## Privé Neyruz

Rte de la Colline 20

**079/298.45.76**



## Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :  
**mercredi 23 septembre 2020 à 20h15 dans la grande salle de l'Aigle Noir**

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019  
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)).
  2. Comptes 2019
    - 2.1. Présentation générale
      - Compte de fonctionnement
      - Compte des investissements
    - 2.2. Rapport de la Commission financière
    - 2.3. Approbation des comptes
  3. Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021
  4. Règlement communal des finances – nouveau règlement
  5. Investissement et financement : Aménagement d'un passage piétons et d'un chemin piétonnier
  6. Investissement et financement : Aménagement d'une place – Kiss & Go – et construction d'un bâtiment pour installer la chaufferie
  7. Investissement et financement : PAD Le Sécheron
  8. Divers
- Les différents textes et documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés ou commandés auprès de l'Administration communale. Ils peuvent également être consultés sur le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch).

Le résumé des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés à l'Administration communale (LCo, art. 95 et 98e) et sont publiés sur notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch).

#### Le Conseil communal

*Nous précisons que cette séance se déroulera dans le respect des exigences sanitaires en vigueur.  
De plus amples informations vous seront communiquées en temps utile.*



#### Bulletin de commande:

A noter que les documents suivants peuvent être téléchargés directement sur notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch).

- Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.
- Veuillez m'envoyer les **comptes 2019** détaillés.
- Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante: .....
- ou  par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom: .....
- Adresse: .....

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz FR.





## ■ Point 3 - Election d'un membre à la commission financière pour la période 2016-2021

Suite à une démission, un nouveau membre doit être élu lors de l'Assemblée communale du 23 septembre prochain.

Les membres de la Commission financière sont élus par l'Assemblée. Chaque citoyen peut faire acte de candidature, laquelle sera soumise à élection par l'Assemblée communale.

Les membres des Commissions sont élus ou nommés en début de législature. Toutefois des élections complémentaires peuvent avoir lieu en cours de législature.

Vous pouvez annoncer votre candidature en envoyant un courriel à l'adresse [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch).

## ■ Point 4 - Règlement communal des finances – nouveau règlement

L'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du modèle comptable harmonisé MCH2 (en attente depuis de nombreuses années) a nécessité une base légale qui est la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018. De celle-ci découle une ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Dans cette ordonnance, l'article 33 prévoit l'introduction d'un « Règlement communal des finances ». Les éléments à définir dans celui-ci se trouvent dans plusieurs articles de la LFCo. Le but de cette disposition est de réunir de manière très succincte, dans une seule énumération, le contenu essentiel d'éléments spécifiquement financiers.

Ces paramètres ont pour effet d'octroyer une certaine marge de manœuvre à l'exécutif en fixant un seuil au-dessous duquel une dépense nouvelle, un crédit additionnel ou un crédit supplémentaire demeurent de sa compétence sans devoir être soumis au législatif. Quant à la limite d'activation, elle doit déterminer à partir de quel montant un investissement, à savoir un bien qui a une durée d'utilisation supérieure à une année, doit être inscrit au bilan.

Ce règlement vous sera soumis pour approbation à notre prochaine assemblée communale. S'agissant d'éléments financiers avant tout, la Commission financière donnera son préavis sur les règles proposées par votre Conseil communal.

## ■ Point 5 - Investissement et financement : Aménagement d'un passage piétons et d'un chemin piétonnier

### Introduction

Le développement du dernier terrain non construit au quartier de la Croix a été une opportunité pour formaliser "la piste des écoliers" et optimiser les voies de mobilité douce entre les quartiers Nord-Ouest et la gare. En effet, les jeunes se rendant à celle-ci depuis ce secteur avaient pour habitude de traverser le champ, ce qui leur permettait non seulement de gagner quelques minutes sur le chemin de la gare mais également d'éviter le passage piétons à l'intersection entre la route cantonale, la route de la Charrière et la route des Simon. Ce passage est dangereux car peu visible pour les automobilistes en direction de Romont, sans trottoir et sans zone d'attente côté Jura. De plus, la visibilité des piétons entre les deux sorties sur la route cantonale n'est semble-t-il pas évidente pour les automobilistes roulant en direction de Fribourg.

Lors de la planification de ce nouveau lotissement à La Croix, les Autorités ont négocié avec la propriétaire du bien-fonds une servitude pour permettre aux piétons d'emprunter la route qui dessert le quartier afin de formaliser la - voie des jeunes - que plusieurs générations avaient empruntée. En contrepartie, la commune accorde une servitude sur les quelques m<sup>2</sup> situés entre la route de La Croix et la route d'accès au nouveau lotissement. Ceci permet de supprimer le talus et d'aménager une surface plate entre le mur de soutien et la route de La Croix, ce qui facilite l'entretien.

### Le projet

Le projet consiste à créer un passage piétonnier entre l'Art. RF 641A, à savoir l'immeuble situé vis-à-vis de la sortie de la route de la Charrière et la première villa Art. RF 1401. Il s'agit de la première villa nouvellement construite sur la droite en direction de Cottens après l'intersection avec la route des Simon. Ce passage permettra aux piétons de se déplacer en totale sécurité depuis la route cantonale vers les quartiers au Nord-Ouest de celle-ci.

Toutes les mesures raisonnables sont prises pour préserver la quiétude du voisinage.

Dans le cadre du réaménagement de la route cantonale, il est prévu de déplacer le passage piétons situé à l'Ouest de la route des Simon afin d'assurer une meilleure visibilité de



celui-ci et d'aménager des zones d'attente des deux côtés de la route cantonale. Ce passage piétons est situé dans la continuité du passage piétonnier qui assure la liaison avec la route de la Croix. Dans tous les cas, ce passage piétons est à la charge de la commune. En effet conformément à la loi sur les routes, Art. 49, les aménagements de type édilitaire sont à la charge des communes. En conséquence, la commune réalisera le passage avant le réaménagement de la route cantonale mais conformément aux nouveaux gabarits de celle-ci.

### Coûts

Le coût de l'investissement comprend l'aménagement du chemin piétonnier, la création du passage piétons, l'éclairage ainsi que la participation à la construction de l'escalier sur la route de La Croix.

Selon les estimations des bureaux d'Architectes et d'Ingénieurs B&H et des offres disponibles :

Aménagement du chemin piétonnier, route cantonale – route de La Croix	CHF 93'500
Création du passage à piétons - route cantonale	CHF 51'000
Frais	CHF 3'000
<b>Montant total</b>	<b>CHF 147'500</b>

### Demande de crédit

Ce nouveau tracé répond à la volonté de favoriser la mobilité douce en milieu sécurisé. Le Conseil communal vous demande de soutenir l'aménagement de ce chemin piétonnier ainsi que la création d'un passage piétons à un endroit offrant une meilleure visibilité aux automobilistes, et ainsi éviter la mise en danger des piétons. La demande de crédit est de CHF 147'500 TTC. Ce montant est estimé sur la base des études réalisées par les bureaux d'Architectes et d'Ingénieurs B&H. Ce crédit est financé par les liquidités communales.

## ■ Point 6 - Investissement et financement : Aménagement d'une place – Kiss & Go – et construction d'un bâtiment pour installer la chaufferie

### Introduction

En 2016, la Commune de Neyruz a fondé la société Neyerergie SA en lui confiant la mission de développer le réseau de chaleur à distance ainsi que la production d'énergies renouvelables sur le territoire communal. La volonté des Autorités était de soutenir et d'encourager le développement durable. Les capacités de la chaudière à bois dépassaient les besoins des bâtiments communaux, mais malgré cette sous-utilisation, l'équipement vieillissait et ne correspondait plus aux nouvelles exigences environnementales qui allaient entrer en vigueur. Pour une mise en conformité le local actuel est trop petit.

Dans leur analyse les Autorités ont pris en compte la planification territoriale du centre du village, notamment la construction du site du Clédard, l'évolution de la réglementation en matière de développement énergétique, particulièrement en matière de remplacement des chaudières à mazout.

Ces deux facteurs offraient d'excellentes opportunités pour déployer un réseau de chaleur au centre du village, ce qui fut fait avec succès. Dans cette perspective, le remplacement indispensable de la chaudière à copeaux de bois qui alimentait les bâtiments communaux, se profilait déjà. Les aspects économiques avec une installation ayant des rendements plus élevés, ainsi qu'environnementaux par la réduction des rejets, sont des priorités pour la commune.

Le local qui abrite la chaudière actuellement ne peut en aucun cas accueillir de nouvelles installations conformes à la réglementation en vigueur, notamment avec la nécessité d'installer un électrofiltre pour le filtrage des fumées. Cette construction eut été nécessaire même s'il n'y avait pas eu la création du CAD.

## **Implantation et propriété**

Après réflexion et évaluation, les Autorités communales ont fait le choix de construire le bâtiment de la nouvelle chaufferie à la route d'Onnens dans la continuité des bâtiments édilitaires. Ce choix offre plusieurs avantages qui plaident en faveur de cette solution. Tout d'abord, la commune est propriétaire du bien-fonds, l'implantation d'un bâtiment s'en trouve facilitée. Ensuite, l'endroit, bien que central, est suffisamment éloigné des bâtiments résidentiels pour que les riverains ne subissent pas les éventuelles nuisances, essentiellement le trafic des camions pour la livraison des copeaux de bois. D'autre part, le site se trouve à proximité du réseau de chaleur. Le terrain est cohérent avec le type de zone à bâtir puisqu'il est classé en zone d'intérêt général.

## **Stratégie de construction**

Le type de construction pour une chaufferie est similaire à un bâtiment industriel, le but étant qu'il soit fonctionnel. Au vu de l'endroit stratégique retenu pour l'implantation, les Autorités veulent préserver la surface pour de futures constructions. Ainsi, l'enveloppe qui abritera les installations techniques devra répondre à des exigences supplémentaires en terme architectural et constructif. De plus, les Autorités souhaitent exploiter cette opportunité pour créer un espace – Kiss and Go - devant le bâtiment, afin de permettre aux parents de déposer et faire monter leur chérubin dans la voiture. La sécurité sera ainsi accrue aux abords de l'école et cela évitera les perturbations sur la route d'Onnens ou les encombrements sur la place de parc.

Les besoins complémentaires exprimés ci-avant ont évidemment une influence tant sur la conception du bâtiment de la chaufferie que sur ses coûts de construction.

Pour aménager la place – Kiss and Go – en retrait de la route, à laquelle sera jointe une voie de mobilité douce, il est nécessaire de construire le bâtiment en retrait de plusieurs mètres dans le talus, ce qui implique des coûts de terrassement beaucoup plus importants.

Pour préserver la possibilité d'ériger des constructions au-dessus de la chaufferie, il est nécessaire de définir un gabarit type. Un bâtiment sous-dimensionné anéantirait la potentialité d'un développement à futur. Ainsi, il a été imaginé, dans une perspective purement théorique, de "poser" une halle de gymnastique sur la dalle de la chaufferie.

Dans l'hypothèse d'une vente de Neyergie SA à un autre opérateur, cette manière de réaliser l'investissement assurera à la commune la conservation tant de l'immeuble que du bien-fonds.

## **Concept de financement**

Au vu de ce qui précède, la commune louera les locaux à Neyergie SA en considérant la chaufferie en tant qu'enveloppe industrielle aux dimensions adaptées aux installations de production d'énergie pour le réseau de chaleur au potentiel actuel.

La différence entre l'investissement pour le bâtiment avec les contraintes expliquées précédemment et les besoins effectifs pour la production de chaleur, serait considérée comme un investissement pour une infrastructure communale permettant d'aménager sur la dalle de nouveaux locaux communaux telles que salles de classe, salle de gymnastique, etc.

Les volumes non dévolus à la production de chaleur pourront être utilisés à d'autres fins.

Cette méthode permet d'économiser du terrain en rationalisant son usage et en concentrant les bâtiments des services communaux en un seul endroit.

## **Exploitation**

Selon ce qui est décrit ci-avant, Neyergie SA sera locataire des locaux pour la production de chaleur. Elle les équipera avec les chaudières à bois et les pompes à chaleur. Elle installera également les équipements de traitement des fumées.

De même les équipements pour le transport des copeaux et l'élimination des cendres seront financés par la société.

L'exploitation proprement dite des installations sera assurée par Neyergie SA.

## **Autres opportunités de la construction - Mise en séparatif**

La construction de l'immeuble nécessite le déplacement de quelques mètres du collecteur des eaux usées du quartier de l'Impasse du Chêne. Ce projet offre l'opportunité de mettre en séparatif l'entier de la conduite entre le collecteur principal sur la route d'Onnens et l'extrémité Est de l'Impasse du Chêne, et ultérieurement la mise en séparatif de l'ensemble du quartier. Cette synergie permet de profiter du chantier pour la construction du bâtiment, notamment des fouilles, tant du bâtiment lui-même que celles nécessaires à amener les conduites chaleur dans la chaufferie.

## **Coûts**

Dans le montant d'investissement est compris le coût de la construction de l'immeuble, la création du dépose



minute, le déplacement du collecteur des eaux usées et la mise en séparatif du segment Route d'Onnens <-> Impasse du Chêne. Ce montant est estimé par les bureaux d'Ingénieurs Bosson et d'Architectes Buache à Romont comme suit :

• Coût total du projet TTC CHF 1'950'000

**comprenant :**

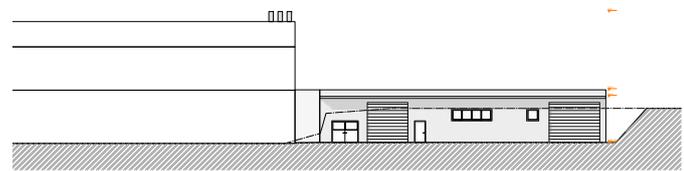
- Enveloppe pour la chaufferie CHF 1'060'000
- Préparation pour une construction supérieure CHF 470'000
- Aménagement place -Kiss & Go – mobilité douce CHF 233'000
- Frais secondaires CHF 45'000
- Mise en séparatif CHF 80'000
- Divers CHF 62'000

**Conclusion**

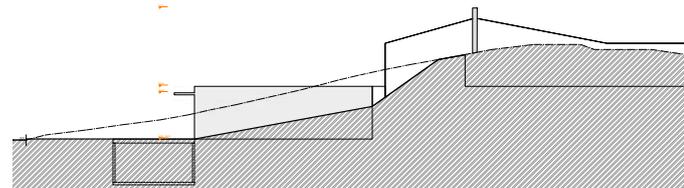
Cet investissement permet de solutionner simultanément plusieurs difficultés, à savoir l'aménagement d'une place afin de résoudre l'accès à l'école avec les voitures, la mise en conformité de la production de chaleur, et l'optimisation de la consommation de terrain à construire au centre du village en préservant une surface constructible dans le périmètre des écoles.

**Demande de crédit**

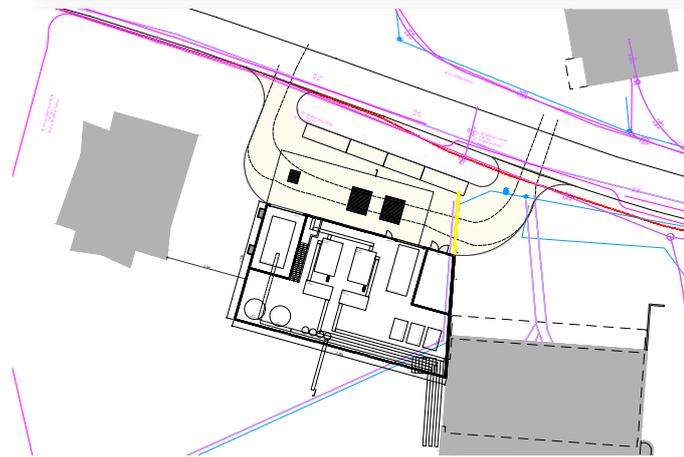
Le Conseil communal vous demande de soutenir la création d'un espace pour aménager un dépose minute – Kiss & Go – afin de faciliter l'accès à l'école pour les parents y amenant les enfants en voiture et la construction d'un bâtiment pour l'installation d'une chaufferie avec préservation de la possibilité d'ériger d'autres locaux sur le même bien-fonds. Le montant de l'investissement estimé par les bureaux susmentionnés est estimé à CHF 1'950'000 TTC. Ce projet est financé par un emprunt.



FACADE NORD 1:200



FACADE OUEST 1:200



SITUATION 1:200

**■ Point 7 - Investissement et financement : PAD Le Sécheron**

**Introduction**

En 2013 l'Assemblée communale a donné son aval pour acquérir les terrains du secteur du Sécheron qui représentent une surface de 21'000m<sup>2</sup> de terrain à bâtir. Ces terrains ont été affectés à la zone à bâtir – zone



village II – car ils ne pouvaient pas être classés en zone mixte ou d'activités. Selon la réglementation en vigueur, le potentiel pour la zone d'activités pour la commune de Neyruz est d'environ 5'000m<sup>2</sup>, donc bien en-dessous de la surface concernée. D'autre part, la construction d'immeubles résidentiels, permettrait d'accueillir entre 600 et 800 résidents. Ce sont ces constatations qui avaient amené le Conseil communal à acquérir le terrain en 2013. La volonté stratégique du Conseil communal n'est pas d'exploiter ces terrains pour y loger une population aussi importante mais bien d'aménager le site pour permettre la création de places de travail, de préférence à forte valeur ajoutée. A noter que le classement en zone village laisse une grande marge de manœuvre quant à la destination du terrain. Dans les faits, la valorisation du secteur ne peut se faire qu'au travers de la réalisation d'un PAD (Plan d'Aménagement de Détail).

### **Situation générale**

Sur la face Ouest les terrains communaux sont bordés par des parcelles déjà construites, à savoir celle où se trouve l'Hôtel-Restaurant de la Chaumière (Art. RF 869) et celle du Garage Limat SA (Art. RF 993). Afin de créer un site cohérent, l'établissement d'un PAD est obligatoire. Celui-ci a pour but de concevoir un environnement urbanistique et architectural de qualité, de prévoir les installations et équipements communs et d'assurer une bonne insertion spatiale sur le site. Le PAD permet également de coordonner les constructions et aménagements de manière échelonnée dans le temps, en vue de réaliser la solution urbanistique retenue par la planification stratégique des Autorités. Parmi les impératifs, il y a notamment l'accès du secteur du Sécheron à la route cantonale en conformité avec les exigences réglementaires et conformes aux besoins du secteur. De fait, le PAD précise les dispositions du PAZ (Plan d'Affectation de Zones) et du RCU (Règlement Communal d'Urbanisme). Le dossier d'examen préalable du PAD qui est réalisé par les propriétaires des terrains est adressé à l'Autorité communale pour que cette dernière puisse le préavisier. Celle-ci l'examine en regard de sa propre réglementation, de ses buts et objectifs et des conditions-cadre fixées. Le Conseil communal peut demander l'avis de la commission d'urbanisme. Accompagné du préavis communal, le dossier est transmis au SeCA qui le préavisera, après examen des services de l'Etat puis la DAEC statuera. Ce qui précède démontre qu'il faut compter entre 18 et 24 mois pour déposer une mise à l'enquête du PAD.

### **Situation particulière**

Le plus grand propriétaire terrien sur le périmètre du PAD est la commune. Ses parcelles ne peuvent être valorisées qu'avec l'existence d'un PAD, tout au moins que celui-ci soit en cours de réalisation afin que les investisseurs puissent envisager une éventuelle implantation. A cela s'ajoute le fait que l'immeuble (l'Hôtel-Restaurant La Chaumière) situé sur l'Art. RF 869 est proposé à la vente. Il est loisible de penser que tout acheteur potentiel veuille connaître les possibilités de construction. Pour la commune, c'est une excellente opportunité pour donner un cadre contraignant au développement du secteur. Ceci est d'autant plus vrai, que chacun sait que l'accès à la parcelle sera modifié par le réaménagement du giratoire, et que le futur gabarit de la route cantonale empiètera sur la parcelle Art. RF 869.

### **Coûts**

Le coût pour l'établissement du PAD comprend les frais d'études de l'urbaniste qui établit les implantations, les règles architecturales et spatiales, de l'ingénieur en génie civil qui détermine les solutions et les tracés pour l'alimentation en eau, l'évacuation des eaux usées ainsi que le calcul des voies de circulation pour desservir le site, l'ingénieur énergétique qui réalise le concept énergétique, le géologue qui examine la constitution du sous-sol, ainsi que d'autres spécialistes. Ces derniers doivent également établir la faisabilité et le coût des solutions proposées.

Les coûts d'études initiales sont assumés par la commune. Une répartition sera à faire lorsque les propriétaires tireront avantage du PAD. Les répartitions seront effectuées proportionnellement aux surfaces de terrain.

### **Demande de crédit**

Le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit de CHF 250'000 TTC pour étudier et établir le Plan d'Aménagement de Détail (PAD) pour le secteur du Sécheron. Ce montant est le résultat d'estimations effectuées par deux bureaux d'urbanismes, soit Team+ à Bulle et Urbaplan à Fribourg.

Cet investissement sera financé par les liquidités communales.



## Extraits des **comptes** et commentaires

### Le compte de fonctionnement 2019

**Le résultat comptable 2019 du compte de fonctionnement** présente un résultat positif de CHF 1'202'136 après comptabilisation d'un amortissement supplémentaire sur l'étude d'agrandissement Ecole/AES et sur différents comptes de bilan à apurer à CHF 0.00 (bilan CHF 1.00 au 01.01.2019).

Nous constatons une excellente maîtrise des charges dont le total de CHF 10'287'185 est inférieur de 0.86 % au compte 2018. Quant aux recettes qui atteignent le montant de CHF 11'489'321, elles sont supérieures de CHF 1'105'918 au compte 2018, soit 10.65 %. Il faut nuancer ces chiffres par l'augmentation du coefficient fiscal de 0.77 à 0.81 qui touche les comptes 900 « impôts ordinaires » pour CHF 6'752'780 ; 902.400.02 « impôts à la source » pour CHF 212'451 ; 902.400.04 « impôts sur les prestations en capital » pour CHF 197'985 ; soit un montant total de CHF 7'163'216. Ces comptes touchés par l'augmentation du coefficient nous amènent à une valeur du point d'impôt de CHF 88'434, soit un total d'augmentation de recettes fiscales de CHF 353'736. La comparaison avec le même coefficient d'impôt 2018-2019 (0.77) nous aurait donné une augmentation des recettes de CHF 752'182, soit 7.24 %.

Cette nette augmentation des recettes provient avant tout des impôts irréguliers qui augmentent de CHF 424'232 pour un total de recettes de CHF 903'168 ainsi que des impôts récupérés d'un total de CHF 188'058.

**Quant au compte des investissements 2019**, voici quelques chiffres intéressants :

Ceux-ci figurent de façon complète et détaillée dans le tableau du Contrôle des investissements, mais nous vous en faisons une petite synthèse :

- un montant brut des investissements dépensés 2019 de **CHF 3'573'510.72** ;
- des recettes d'investissements de **CHF 586'092.30** qui comprennent les taxes encaissées pour l'approvisionnement en eau (CHF 38'554.30), les taxes encaissées pour la protection des eaux (CHF 35'458.00) ainsi que la participation d'Anura SA pour les infrastructures du Clédard (CHF 512'080.00) ;
- ce qui nous donne un montant net des investissements 2019 de **CHF 2'987'418.42**.

Le montant des investissements bouclés en 2019 est de **CHF 5'241'761.83**.

Le montant dépensé en 2019 pour les investissements en cours est de **CHF 3'305'755.09**.

Le solde des crédits en cours à la fin 2019 est de **CHF 6'329'871.91**.

Le montant des crédits votés en décembre 2019 est de **CHF 1'450'000.00**.

**Tout ceci nous amène à un total des dépenses d'investissements de CHF 16'327'388.83** (montant dont on devra retrancher la participation de tiers de CHF 700'000.00 pour la Place de la Gare).

**Jean-Noël Gendre**

### Contrôle des investissements

Objet
Etude d'avant-projet - école, AES
Installation 2 salles de classe dans pavillon scolaire - 78
Aménagement route de La Charrière - 68
Aménagement Rte de Nierlet - 59
Aménagement Giratoire carré
Place de la Gare - aménagements - 65
Participation de tiers - Place de la Gare - 65
Aménagement Parc Clédard & Promenades Verdandi-Vanils - 78
Giratoire En Champ Didon - participation réfection chaussée et modification collecteurs EU/EC - 60
Remplacement tracteur éditilité
Assainiss. EU/EC & rempl. Conduites EP - Carrefour RC Allée Cheminots/Clédard - 57 EP
Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - 58 EP
Traversée village RC : Pont CFF-Giratoire carré, EP - 62 Séqu. 4a
Traversée village RC : Entrée Cottens/Giratoire Daille - 69 Séqu. 2 EP
Traversée village RC : La Charrière/Giratoire Daille - 71 Séqu. 3 EP
Remplac. conduite EP - RC/La Croix par Rte Simon - 74
Confirmation présence eau, secteur Les Simon - 80
Approvisionnement en eau - Taxes encaissées
Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48 Routes
Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48 EP
Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48 EU
Assainiss. EU/EC & rempl. Conduites EP - Carrefour RC Allée Cheminots/Clédard - 57 EU
Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - 58 EU
Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - collecteurs privés Haut Clédard - 58 EU
Traversée village RC : Pont CFF-Giratoire carré, EC/EU - 63 Séqu. 4a
Traversée village RC : Giratoire carré-Champ Didon, EC/EU - 64 Séqu. 5
Traversée village RC : Entrée Cottens/Giratoire Daille - 70 Séqu. 2 EU
Traversée village RC : La Charrière/Giratoire Daille - 72 Séqu. 3 EU
Remplacement conduite EU + mise séparatif - La Croix/RC - 75
Protection des eaux - Taxes encaissées
Transactions immobilières
Achat de terrain - zone Le Sécheron
Le Clédard - aménagement rampe d'accès
Le Clédard - Renforcement mur rampe d'accès au parking
Neyergie SA - prêt-relais install. PV et microréseau - 67
Neyergie SA - prêt p/install. PV Complexe communal - 66
Le Clédard - particip. de tiers infrastructures comm.



Voté en AC	CREDITS	Taxes-Subv.-Part. reçues	DEPENSES		Etat T = Terminé	SOLDES	Budget 2020
			2019	Totaux Dépenses			
02.05.12	100 000,00	0,00	16 693,50	43 672,50		56 327,50	56 300,00
11.12.19	400 000,00	0,00	0,00	0,00		400 000,00	400 000,00
12.12.18	130 000,00	0,00	3 161,45	3 161,45		126 838,55	127 000,00
23.05.17	800 000,00	0,00	234 467,80	819 433,90	T	-19 433,90	0,00
11.12.19	200 000,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00
08.05.18	1 920 000,00	0,00	249 402,60	377 198,45		1 542 801,55	1 630 000,00
08.05.18	0,00	0,00	0,00	0,00		-	-700 000,00
11.12.19	700 000,00	0,00	0,00	0,00		700 000,00	700 000,00
23.05.17	220 000,00	0,00	147 927,25	226 965,90	T	-6 965,90	140 000,00
11.12.19	91 000,00	0,00	90 846,00	90 846,00	T	154,00	0,00
23.05.17	380 000,00	0,00	137 639,48	393 922,80	T	-13 922,80	82 000,00
23.05.17	675 000,00	0,00	289 979,00	399 019,27		275 980,73	0,00
06.12.17	330 000,00	0,00	0,00	44 434,10	T	285 565,90	0,00
12.12.18	300 000,00	0,00	20 291,41	20 857,43		279 142,57	280 000,00
12.12.18	600 000,00	0,00	39 476,41	66 740,48		533 259,52	538 000,00
15.05.19	180 000,00	0,00	0,00	0,00		180 000,00	180 000,00
11.12.19	150 000,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00
néant	0,00	-38 554,30	0,00	0,00		-	-120 000,00
10.12.14	1 300 000,00	0,00	236 052,30	449 124,75		850 875,25	1 020 000,00
10.12.14	260 000,00	0,00	0,00	125 253,31		134 746,69	130 000,00
10.12.14	1 040 000,00	0,00	0,00	775 350,13		264 649,87	260 000,00
23.05.17	754 000,00	0,00	225 908,17	676 048,41	T	77 951,59	220 000,00
23.05.17	675 000,00	0,00	214 933,39	296 257,28		378 742,72	467 000,00
23.05.17	0,00	0,00	0,00	21 627,00		-21 627,00	0,00
06.12.17	360 000,00	0,00	0,00	11 373,40	T	348 626,60	0,00
06.12.17	300 000,00	0,00	254 740,32	273 784,92	T	26 215,08	0,00
12.12.18	350 000,00	0,00	20 291,41	20 857,43		329 142,57	330 000,00
12.12.18	900 000,00	0,00	66 180,19	93 444,22		806 555,78	810 000,00
15.05.19	184 000,00	0,00	11 966,39	11 966,39		172 033,61	175 000,00
néant	0,00	-35 458,00	0,00	0,00		-	-140 000,00
01.06.16	200 000,00	0,00	0,00	1 225,00		198 775,00	198 750,00
24.04.13	2 700 000,00	0,00	0,00	1 841 398,75	T	858 601,25	200 000,00
12.12.18	800 000,00	0,00	684 105,25	684 105,25	T	115 894,75	0,00
12.12.18	50 000,00	0,00	29 448,40	29 448,40	T	20 551,60	0,00
12.12.18	800 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00		200 000,00	200 000,00
12.12.18	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	T	-	0,00
12.12.18	0,00	-512 080,00	0,00	0,00		-7 920,00	0,00
	<b>17 999 000,00</b>	<b>-586 092,30</b>	<b>3 573 510,72</b>	<b>8 547 516,92</b>		<b>9 443 563,08</b>	<b>9 154 050,00</b>
			<b>2 987 418,42</b>				
				<b>5 241 761,83</b>			
				<b>5 241 761,83</b>			
				<b>3 305 755,09</b>		<b>6 329 871,91</b>	<b>1 450 000,00</b>

## Récapitulation comptes de fonctionnement

	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	1 113 990,06	462 164,89	1 229 215,00	511 500,00	1 113 378,75	452 604,50
1 Ordre public	162 161,15	87 728,20	178 655,00	84 600,00	180 737,60	82 363,00
2 Enseignement et formation	3 208 410,37	142 214,07	3 345 020,00	130 200,00	3 235 501,48	221 779,50
3 Culte, culture et loisirs	343 866,92	127 795,35	536 391,00	120 610,00	482 413,96	116 344,10
4 Santé	931 980,40	18 278,00	960 550,00	11 000,00	949 402,00	17 124,25
5 Affaires sociales	1 424 655,79	23 315,10	1 574 569,00	27 200,00	1 477 740,30	26 396,90
6 Transports et communications	603 984,36	86 733,30	744 135,00	65 700,00	676 200,44	112 190,65
7 Protection + Am. Environnement	1 442 636,33	987 191,04	1 662 826,00	896 700,00	1 352 844,71	1 003 686,56
8 Economie	33 852,70	4 895,00	28 990,00	10 150,00	39 127,05	20 295,95
9 Finances et impôts	1 111 272,24	8 443 088,98	620 500,00	9 067 000,00	779 838,97	9 436 536,20
<b>Totalisation</b>	<b>10 376 810,32</b>	<b>10 383 403,93</b>	<b>10 880 851,00</b>	<b>10 924 660,00</b>	<b>10 287 185,26</b>	<b>11 489 321,61</b>
<b>Résultat</b>	<b>6 593,61</b>		<b>43 809,00</b>		<b>1 202 136,35</b>	

## Récapitulation comptes des investissements

	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Ordre public	122 098,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Enseignement et formation	7 539,00	0,00	260 000,00	0,00	16 693,50	0,00
3 Culte, culture et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Affaires sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Transports et communications	776 420,85	0,00	4 920 000,00	700 000,00	961 857,40	0,00
7 Protection + Am. Environnement	1 399 738,91	154 278,50	4 820 000,00	195 000,00	1 281 406,17	74 012,30
8 Economie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Finances et impôts	150 000,00	0,00	2 310 000,00	520 000,00	1 313 553,65	512 080,00
<b>Totalisation</b>	<b>2 455 797,11</b>	<b>154 278,50</b>	<b>12 310 000,00</b>	<b>1 415 000,00</b>	<b>3 573 510,72</b>	<b>586 092,30</b>
<b>Résultat</b>		<b>2 301 518,61</b>		<b>10 895 000,00</b>		<b>2 987 418,42</b>



## Bilan 2019

	Bilan au 01.01.2019	Bilan au 31.12.2019
<b>1 ACTIF</b>	<b>19 802 516,76</b>	<b>21 673 365,26</b>
10 Disponibilités	6 933 408,41	4 859 914,06
11 Avoirs	3 566 339,81	4 707 183,09
12 Placements	3 713 546,00	4 342 283,00
13 Actifs transitoires	159 181,40	182 021,05
14 Investissements	5 430 036,14	7 581 961,06
15 Participations	5,00	3,00
<b>2 PASSIF</b>	<b>-19 802 516,76</b>	<b>-21 673 365,26</b>
20 Engagements courants	-481 463,58	-1 890 050,85
22 Dettes à moyen et long terme	-15 430 000,00	-14 650 000,00
24 Provision	-833 000,00	-973 473,30
25 Comptes transitoires	-443 052,54	-433 968,89
28 Réserves	-2 140 421,07	-2 049 156,30
29 Fortune	-474 579,57	-1 676 715,92



## Liste des engagements conditionnels ou des garanties

	État au 31.12.2018	État au 31.12.2019
<b>Cautionnements</b>		
Cautionnement - Association Le P'tit Bonheur de Neyruz - loyers	10 150,00	10 150,00
Cautionnement - Association Le P'tit Bonheur de Neyruz - crédit bancaire	60 000,00	60 000,00
<b>Associations de communes (participations communales)</b>		
Cycle d'Orientation de Sarine Campagne et du Haut Lac français	928 272,00	944 701,00
Réseau Santé de la Sarine	344 384,00	309 955,00
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	2 989 340,05	2 842 310,75
Arcos Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises	13 707,40	8 873,95
Alimentation en eau de Sarine-Ouest	723 844,75	696 077,30
<b>Total</b>	<b>5 069 698,20</b>	<b>4 872 068,00</b>

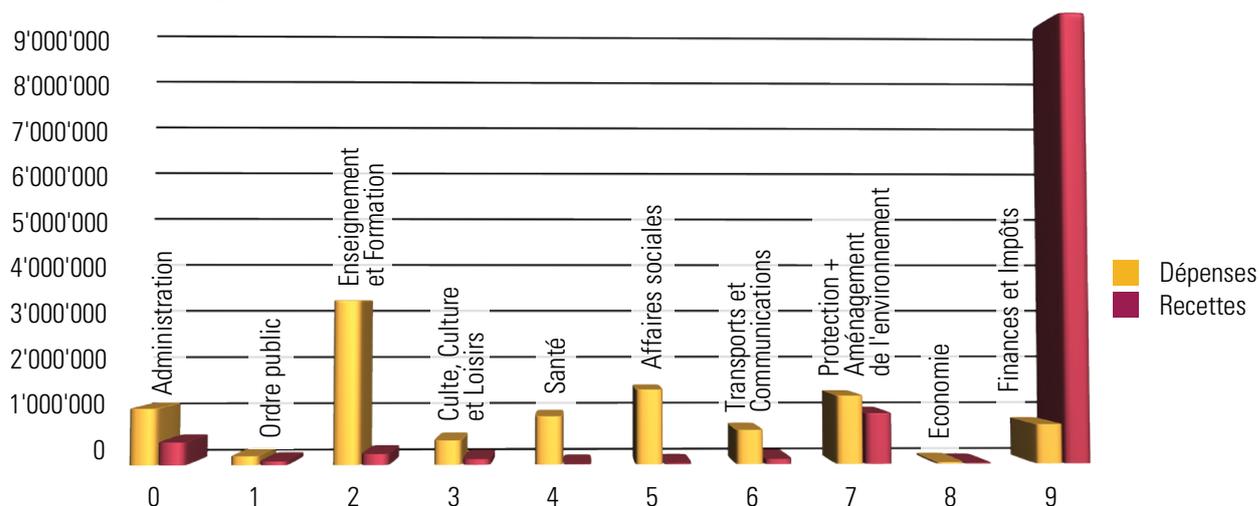
## Répartition par tâches

	Comptes 2019		Dépenses %	Dépenses pour CHF 1'000
	Dépenses	Recettes		
Totaux fonctionnement	10 287 185,26	11 489 321,61	100,00	1 000
0 Administration	<b>1 113 378,75</b>	452 604,50	10,82	<b>108</b>
1 Ordre public	<b>180 737,60</b>	82 363,00	1,76	<b>18</b>
2 Enseignement et Formation	<b>3 235 501,48</b>	221 779,50	31,45	<b>315</b>
3 Culte, Culture et Loisirs	<b>482 413,96</b>	116 344,10	4,69	<b>47</b>
4 Santé	<b>949 402,00</b>	17 124,25	9,23	<b>92</b>
5 Affaires sociales	<b>1 477 740,30</b>	26 396,90	14,36	<b>144</b>
6 Transports et Communications	<b>676 200,44</b>	112 190,65	6,57	<b>66</b>
7 Protection + Aménagement de l'environnement	<b>1 352 844,71</b>	1 003 686,56	13,15	<b>132</b>
8 Economie	<b>39 127,05</b>	20 295,95	0,38	<b>4</b>
9 Finances et Impôts	<b>779 838,97</b>	9 436 536,20	7,58	<b>76</b>
Excédents charges/produits fonctionnement	1 202 136,35		100,00	1 000

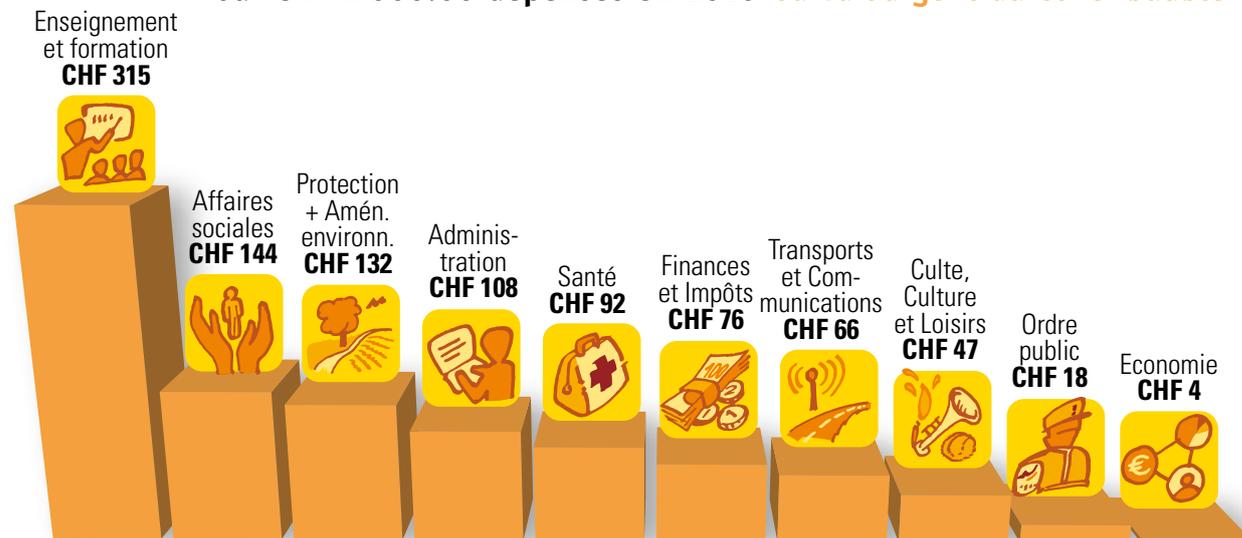
## D'où proviennent nos recettes ?

	Comptes 2019		Recettes	Recettes
	Dépenses	Recettes	%	pour CHF 1'000
Totaux fonctionnement	10 287 185,26	11 489 321,61	100,00	1 000
0 Administration	1 113 378,75	<b>452 604,50</b>	3,94	<b>39</b>
1 Ordre public	180 737,60	<b>82 363,00</b>	0,72	<b>7</b>
2 Enseignement et Formation	3 235 501,48	<b>221 779,50</b>	1,93	<b>19</b>
3 Culte, Culture et Loisirs	482 413,96	<b>116 344,10</b>	1,01	<b>10</b>
4 Santé	949 402,00	<b>17 124,25</b>	0,15	<b>2</b>
5 Affaires sociales	1 477 740,30	<b>26 396,90</b>	0,23	<b>2</b>
6 Transports et Communications	676 200,44	<b>112 190,65</b>	0,98	<b>10</b>
7 Protection + Aménagement de l'environnement	1 352 844,71	<b>1 003 686,56</b>	8,74	<b>87</b>
8 Economie	39 127,05	<b>20 295,95</b>	0,18	<b>2</b>
9 Finances et Impôts	779 838,97	<b>9 436 536,20</b>	82,13	<b>821</b>
Excédents charges/produits fonctionnement	1 202 136,35		100,00	1 000

## Recettes & Dépenses communales



## Pour CHF 1'000.00 dépensés en 2019 où va l'argent du contribuable ?





Une banque pour tous.

[www.bcf.ch](http://www.bcf.ch)



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert

*Être présent  
auprès de  
vous.*

Nous sommes  
reconnus par les  
caisses-maladie

Nous soutenons et accompagnons depuis plus de 35 ans des personnes à leur domicile. Avec confiance, compétence, adaptation à leurs besoins – pour les soins, l'aide au ménage et l'accompagnement.

Par une assistance ponctuelle, à horaires convenus et toujours assurée par la même collaboratrice, nous créons un environnement qui soulage et épaulé notre client(e) ainsi que ses proches.

Appelez-nous et convenons ensemble d'un entretien-conseil sans engagement:

Filiale Fribourg, 026 475 46 50.

[www.spitexvillecampagne.ch](http://www.spitexvillecampagne.ch)

 **Spitex**  
**Ville & Campagne**

*Chez vous. Avec vous.*

Publicité - Graphisme - Illustrations - Web design



Benoit Perriard | Grolley | 026 475 5270 | www.bepbep.ch



J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture  
Revêtement façade éternit  
Réparations en tous genres

Route des Simon 29  
1740 NEYRUZ  
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80  
Natel 079 - 627 14 63



CRÉATEUR DE SOLUTIONS  
POUR VOS DÉCHETS

www.transvoirie.ch

026 470 45 45



@ Transvoirie Fribourg

**MONCOR AUTO**

**MONCOR AUTOMOBILES SA**

Rte de Chandolan 6  
752 Villars-sur-Glâne 1  
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch  
www.moncorauto.ch



PEUGEOT



CITROËN



DS AUTOMOBILES



Werner Wyss

**Vitrerie - Glaserei**

RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65  
Fax 026 424 88 66  
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a  
1753 Matran  
wernerwyss@gmail.com

**CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES  
NYMPHÉA**

Theres Dobos



Massage thérapeutique  
Réflexologie plantaire  
Réflexochromie  
Drainage lymphatique  
Massage assis AMMA  
Ortho-Bionomy ®  
Fleurs de Bach  
Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie  
Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz  
Tél. 026 477 25 05

## Le point sur les dicastères

### ■ 1 – Administration, aménagement et projets

### ■ 2'700<sup>ème</sup> habitant



Cette année, la commune de Neyruz a franchi un nouveau cap symbolique. Les Autorités communales sont heureuses de vous annoncer l'arrivée du 2'700<sup>ème</sup> habitant, qui est en fait une habitante. C'est une petite Roxanne qui a montré le bout de son nez le 19 mai dernier. Elle a été accueillie par son grand frère Benjamin et ses parents Sophie et Patrick Neuhaus. Nous lui souhaitons la bienvenue et félicitons ses parents.

### ■ Votations

Voilà déjà quelques années que les enveloppes de vote avec fenêtres ont été introduites par la Chancellerie d'Etat. Lors de l'enregistrement du vote anticipé, nous constatons que de nombreuses erreurs sont encore commises au risque de voir certains bulletins de vote invalidés.

Dès la prochaine votation du 27 septembre 2020, un nouveau certificat de capacité au format A5 va être introduit, qui devrait simplifier le vote par correspondance.

Si vous choisissez de voter par correspondance en déposant votre enveloppe dans une boîte aux lettres de La Poste, vous devez impérativement affranchir votre envoi. En effet, conformément à l'art. 18 al. 3 LEDP, les enveloppes non ou insuffisamment affranchies sont refusées.

**Martial Wicht**

**Lors de la réception de l'enveloppe, votre nom apparaît dans la fenêtre**

**Certificat à joindre à l'enveloppe-réponse pour le vote anticipé ou à présenter au bureau de vote**



Commune de Neyruz FR

**Certificat de capacité civique  
Stimmrechtsausweis**

Votation du / Abstimmung vom 17.05.2020

**P.P.** CH-1740  
Neyruz FR  
POSTE CH SA

Monsieur  
Marcel Exemple  
Rte de Romont  
1740 Neyruz FR



**Lors du vote anticipé, votre signature et le code-barres doivent être visibles dans la fenêtre**

**Face pour le vote anticipé par correspondance**



Commune de Neyruz FR

**Certificat de capacité civique  
Stimmrechtsausweis**

Votation du / Abstimmung vom 17.05.2020



4 1 7 8 5 7 9 \*

Marcel Exemple CO-FR-CH

**Déclaration: / Erklärung:**  
Je vote par correspondance / Ich stimme brieflich ab

(Signature / Unterschrift)

Prérez d'affranchir l'enveloppe en cas de dépôt à la poste  
Vorab durch die Post, bitte frankieren

Bureau électoral de la  
Commune de Neyruz FR



1740 Neyruz FR

**Adresse-réponse**

**Briefliche Stimmabgabe**  
- Bitte unterschreiben Sie eigenhändig im vorgesehenen Kästchen.  
- Legen Sie den oder die Stimmzettel in den Umschlag oder die Umschläge.  
- Legen Sie den Stimmrechtsausweis und das verschlossene Stimmkuvert oder die verschlossenen Stimmkuverts in das Antwortkuvert.  
- Kontrollieren Sie, ob im Adressfenster die Rücksendeadresse erscheint.  
- Bei vorzeitiger Stimmabgabe dient dieses Kuvert als Antwortkuvert und muss rechtzeitig der Post übergeben werden, so dass es vor der Schliessung des Umgehängs beim Wahlbüro eintrifft. Es kann auch bis spätestens eine Stunde vor der Öffnung des Stimmlokals am Sonntag bei der Gemeindegemeinschaft oder im Briefkasten der Gemeindegemeinschaft abgegeben werden.

**Persönliche Stimmabgabe**  
Wenn Sie ihre Stimme persönlich abgeben wollen, suchen Sie während der folgenden Öffnungszeiten mit dem Stimmrechtsausweis das Wahllokal auf.

Öffnungszeiten - Stimmbüro Gemeindegemeinschaft  
**Sonntag 10.30 - 12 Uhr**

Wer unbefugt an einer Wahl oder Abstimmung teilnimmt, wird nach Artikel 282 StGB mit Freiheitsstrafe bis zu drei Jahren oder Geldstrafe bestraft.

## ■ 2 – Enseignement obligatoire .....

### ■ Mobilier scolaire et classe flexible

Nouveau projet pour l'école Terre-Lune de Neyruz. En voyant nos effectifs scolaires bondir, et l'ouverture de deux classes se profiler à l'horizon de l'année scolaire 2020/2021, il a été proposé lors d'un Conseil des parents de constituer une classe flexible, s'il y avait un intérêt de la part des enseignants. Suite à la parution dans divers

Maria Montessori (dont les méthodes sont reconnues dans les études publiées.

Le principe général est simple : aménager le lieu d'apprentissage afin de permettre aux apprenants de trouver la position qui leur apportera le plus de confort et de concentration en fonction de l'activité qu'ils doivent mener. Cette classe se caractérise par une série d'îlots de travail qui permettront aux élèves de prendre des postures différentes et ce, pendant un laps de temps restreint. En effet, en fonction des activités qui sont proposées, ils pourront changer de place ou d'assise. La mise en îlots des bureaux a pour but de favoriser l'interaction entre les apprenants. Nous nous situons donc principalement dans une logique de pédagogie collaborative, coopérative ou différenciée. Cependant, ce lieu est aménagé de telle manière que l'élève qui souhaite s'isoler peut le faire, d'une manière ou d'une autre.

L'objectif est de faire correspondre l'espace classe au besoin des élèves. Est-on fait pour rester assis autant d'heures par jour ? En apportant plus de confort aux élèves et en leur permettant de bouger on augmente non seulement leur niveau de concentration mais aussi le niveau d'interaction.

Plusieurs recherches ont été faites sur le sujet. La célèbre Clinique Mayo à Rochester NY, suite à une étude menée auprès de 300 élèves pendant toute une année scolaire, a trouvé que le fait de travailler debout à des tables, de bouger pendant la classe et d'utiliser une variété de postures augmentait de 12 % la capacité d'attention des jeunes.

De multiples sites et journaux parlent de classes flexibles ou semi-flexibles. J'ai puisé toutes ces informations sur différents sites référencés ci-dessous. Pour le côté organisationnel, tous mes remerciements vont à Madame Crausaz, responsable d'établissement à Siviriez.

A terme, et suivant l'intérêt des enseignants, les classes pourraient être équipées de matériel permettant l'enseignement décloisonné.

[www.mayo.edu](http://www.mayo.edu)

[www.intelligences-multiples.org](http://www.intelligences-multiples.org)

[www.crcm.ca](http://www.crcm.ca)



journaux de reportages à ce sujet, des contacts ont été pris avec la responsable d'établissement de Siviriez afin qu'elle présente le principe et les résultats obtenus grâce à cette technique d'enseignement.

#### **C'est quoi une classe flexible ?**

Enseigner avec les intelligences multiples nécessite idéalement une classe flexible qui encourage les pédagogies différenciées et actives. La classe flexible est un concept qui trouve son origine aux Etats-Unis et au Canada, quoiqu'un grand nombre d'intervenants fassent référence à

## ■ 8 – Constructions

### ■ FRIAC, son premier anniversaire

A l'heure d'écrire ces quelques lignes, FRIAC vient de souffler sa première bougie d'anniversaire ! Nous sommes aux prémices de l'automne 2020 et la plateforme FRIAC, opérationnelle depuis plus d'une année, compte - depuis son lancement en juin 2019 - 61 demandes de permis de construire, pour certaines déjà terminées et pour d'autres en cours de traitement.

FRIAC est l'outil de gestion pour toute demande de permis de construire qui intègre toutes les phases d'un projet depuis le dépôt du dossier jusqu'à l'obtention du permis d'occuper. A chaque étape, requérant, auteur des plans, Services cantonaux et communaux ont un regard sur l'état du dossier et interagissent en direct sur la plateforme. Ce « guide » à la gestion des permis de construire est un outil précieux que nous apprivoisons ensemble depuis juin 2019.

Les retours sur cette nouvelle façon de traiter les demandes de permis de construire ont des échos nuancés : il y a ceux qui se disent enchantés d'un système qui - enfin - facilite le traitement et qui permet de suivre en tout temps le projet et sa circulation dans les différents services et, il y a ceux qui s'indignent des multiples démarches administratives à générer pour élaborer un projet.



Soyez rassurés ! Une multitude d'aide et de supports sont mis à votre disposition pour échafauder votre projet. Par exemple, les tutoriels en ligne FRIAC vous aident à vous familiariser avec la plateforme. Ils sont disponibles sur le site de l'Etat sous ce lien : <https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-tutoriels>

Ce n'est pas le seul outil d'aide à votre disposition. La Helpline FRIAC vous apporte également du soutien dans vos démarches : pour les contacter composez le 026 304 24 00. Autre soutien FRIAC disponible si vous procrastinez devant votre ordinateur et que FRIAC devient un véritable casse-tête : le Service des constructions communal peut vous venir en aide dans la mesure de ses compétences et sur rendez-vous.

Enfin, comme on peut le lire sur le site de l'Etat : « FRIAC, est un projet important tant pour le canton, les communes ainsi que les citoyennes et les citoyens. Il est un des premiers outils d'un des points forts du gouvernement pour cette législature, à savoir la mise en place de « Fribourg 4.0 ». Le développement de la cyberadministration vise à créer une administration au service du citoyen et de l'entreprise. »

**Catherine Guillaume Girard**

### ■ Grand angle

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir **une nouvelle rubrique dans le journal communal. Elle a pour but de donner la possibilité à tout un chacun de s'exprimer.** Les citoyens pourront présenter des sujets qui leur tiennent à cœur, ou les Conseillers communaux pourront y développer des thématiques n'ayant pas forcément trait à leur dicastère.

Cette tribune devra répondre à une contrainte de taille, le texte ne devra pas dépasser 1'200 caractères (espaces compris). Seuls les articles respectant les règles de la bienséance seront publiés.



**ART-TISONS**  
TAILLEURS DE PIERRE SA



**MONDO 3M 3'680.- TTC\***  
Modèle neuf | \*Montage non-compris, offre soumise à conditions

**GAMME  
MONDO 3**

**PIERRE-OLLAIRE**

**OFFRE SUR  
DEMANDE**

Z.I. in Riaux 29  
1728 Rossens  
026 411 92 22

[www.art-tisons.ch](http://www.art-tisons.ch)  
[info@art-tisons.ch](mailto:info@art-tisons.ch)

**CHEMINÉE  
SUR MESURE**

**FOYER M-DESIGN**

**OFFRE SUR  
DEMANDE**



**Je suis là pour vous  
à Neyruz.**

**Susanne Berger**, Conseillère en assurances et prévoyance  
T 026 347 33 12, [susanne.berger@mobiliere.ch](mailto:susanne.berger@mobiliere.ch)

**Agence générale de Fribourg**  
Daniel Charrière

Rue du Centre 14, Villars-sur-Glâne  
1701 Fribourg  
T 026 347 33 33  
[fribourg@mobiliere.ch](mailto:fribourg@mobiliere.ch)

[mobiliere.ch](http://mobiliere.ch)

**la Mobilière**

*La force  
de l'expérience*

**vilarel**  
SA Constructions

Avry-Bourg 8A  
Avry-sur-Matran  
079 947 39 40  
[www.vilarel.ch](http://www.vilarel.ch)

## Informations officielles

### ■ Visitez le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y trouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, petite enfance, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz FR. Une table ouverte a lieu chaque 3<sup>ème</sup> mardi du mois sur des thèmes d'actualités communales et projets en cours.



Notre commune est également présente sur Facebook. Des informations communales y sont régulièrement publiées.

Le site vous permet également d'effectuer



diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF.

### ■ Cartes d'identité et passeports

- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

**Centre de biométrie - Rte d'Englisberg 11  
1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 26  
Informations : [www.fr.ch/spomi](http://www.fr.ch/spomi)  
Commande : [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 916 15 50.

### ■ Voyage non-accompagné d'un mineur à l'étranger

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, la commune peut établir une attestation pour le prix de CHF 10,-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données du voyage : dates de départ et retour, destination, noms et prénoms de l'accompagnant majeur.

Le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire gratuit, mais non attesté par la commune. Vous pouvez le télécharger sur notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch), sur notre guichet en ligne dans la rubrique du Contrôle des habitants.

**Guichet en ligne**



# A conserver !

## ■ Principaux contacts

### ■ Urgences

- Alarme du feu 118  
M. Christophe Pierret, commandant  
CSPI MAN 079 316 27 86
- Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
- Centre Anti-poison 145
- Médecin de garde 026 350 11 40
- Service Ambulance de la Sarine SAS 144
- Police 117
- Fontainier communal M. Gilbert Defferard 079 250 99 52

### ■ Administration

- Responsable administrative  
Mme Ariane Menoud 026 916 15 50  
Secrétariat communal / e-mail neyruz@neyruz.ch
- Voirie de Neyruz (local du feu) 026 916 15 79
- Syndic : M. Martial Wicht 079 333 67 09
- Forestier communal :  
M. Jean-Paul Borne 079 606 35 37

- Gérant des cultures  
et inspection du bétail :  
M. Jean-Louis Schafer 026 477 32 15  
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477 18 01
- M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
- Section des Samaritains : [www.samaritains-neyruz.ch](http://www.samaritains-neyruz.ch)  
Prêt de matériel,  
Mme Anne-Lise Faoro 026 477 18 89  
ou 076 579 18 89  
Présidente, Mme Fabienne Chappuis 026 401 16 21
- Cure catholique romaine 026 477 12 20
- Paroisse réformée 026 309 24 90
- Gendarmerie cantonale de  
Prez-vers-Noréaz Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55
- Service Social Arcos, Rosé 026 477 16 88
- École enfantine 026 916 15 70
- École primaire 026 916 15 60
- Congélateur collectif,  
M. Jean-Marc Schorderet 079 478 88 05

## ■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Actuellement l'Administration communale est ouverte sur rendez-vous exclusivement. Les recommandations de l'OFSP et les règles de distanciation sociale ne pouvant pas être totalement appliquées, nous préférons ne pas exposer les citoyens à un quelconque risque. Nous répondons à vos appels du lundi au vendredi, et mettons tout en œuvre pour vous servir.

Par téléphone : 026 916 15 50

Par courriel : [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)



## ■ Déchetterie communale

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin. Les heures d'ouverture sont :

**mardi** : 16h30 à 19h00

**jeudi** : 16h30 à 19h00

**samedi** : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

- La déchetterie est réservée à la population de la commune.
- Les dépôts en dehors des heures d'ouverture aux abords de la déchetterie sont interdits.
- L'utilisation de la déchetterie est soumise au règlement communal sur la gestion des déchets.
- Les contrevenants sont passibles d'amendes.



## ■ Cartes journalières CFF « FlexiCard »



L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch), 2 FlexiCards CFF au prix de CHF 38.00 par jour

et par carte. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

## ■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)

Prérequis : avoir 18 ans et être Suisse. Une rémunération est versée aux participants.



## ■ Commande de bois de feu



Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à Forêts-Sarine : [www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)  
Un formulaire de commande PDF est téléchargeable.

## ■ Transports de personnes à mobilité réduite



Pour les besoins en transports, vous pouvez contacter :

Fondation PassePartout au 026 422 56 20

Le transport est prévu seulement pour des personnes à mobilité réduite.

La Croix-Rouge Fribourgeoise au 026 347 39 40

## ■ Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter l'administration communale.

Mme Ariane Menoud à l'administration communale : 026 916 15 50

## **CARITAS** Fribourg Freiburg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel [info@caritas-fr.ch](mailto:info@caritas-fr.ch).

## ■ Croix-Rouge fribourgeoise

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**   
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

S'agissant des services disponibles, nous vous renvoyons sur le site de la Croix-Rouge ([www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)) pour plus de renseignements.

## ■ Association Alzheimer Suisse Fribourg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 - Tél. 026 402 42 42  
[info.fr@alz.ch](mailto:info.fr@alz.ch)



## ■ Les ligues de santé du canton de Fribourg



**Ligue contre le cancer / Diabète Fribourg / Ligue pulmonaire / CIPRET Centre de prévention du tabagisme / Centre de dépistage du cancer du sein / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Information-prévention**

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez nous :

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 / CP 96 / 1705 Fribourg  
Tél. 026 426 02 66  
[www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch) / [info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch)



## ■ Pro Senectute Canton de Fribourg

**Pro Senectute** est une Fondation privée qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le Canton ainsi qu'à des groupes de personnes et aux Institutions partenaires du réseau médico-social.

Cette association vous propose :

- ses services de nettoyages périodiques, d'appartement, de printemps et autres
- des moments de partage avec des bénévoles
- de l'aide pour les petits pépins quotidiens
- de l'aide pour gérer vos papiers.

**Pour tout renseignement ou rendez-vous**, veuillez contacter Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg.  
Tél. 026 347 12 40, [info@fr.pro-senectute.ch](mailto:info@fr.pro-senectute.ch)  
Heures d'ouverture 8.00-11.30 / 13.30-17.00



RÉSEAU SANTÉ  
DE LA SARINE

CENTRE DE  
COORDINATION

## ■ Réseau santé de la Sarine

**Un seul numéro** 026 425 55 25

**Adresse :** Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 à Fribourg

**Un guichet unique** est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

**Les missions du centre de coordination sont :**

- L'information de proximité, à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine
- Le traitement de l'ensemble des demandes de placement pour les 12 EMS du district de la Sarine, comprenant un rôle d'information, d'orientation, d'évaluation et de liaison entre les personnes âgées et l'ensemble des partenaires
- La réception et l'orientation de toutes les nouvelles demandes de prestations d'aide et soins à domicile du district
- L'évaluation des situations en vue de l'attribution des indemnités forfaitaires





**JUSQU'AU 03.10.2020**

**10%**

**Sur présentation de ce bon, profitez d'une réduction de 10% valable sur tout l'assortiment de votre Migros Neyruz\***

\*voir conditions en magasin

# Près de chez vous.

Votre spécialiste de fenêtres:



## Chassot + Fils

Associé: Olivier Scherly  
Menuiserie Maîtrise Fédérale  
Route du Moulin-Neuf 50, 1725 Posieux  
Tél. 026 401 14 77, Fax 026 401 16 77  
info@chassot-fils.ch

**EgoKiefer**  
Fenêtres et portes



Produits locaux, artisanaux  
et éco-responsables

Neyruz - 026.477.33.32  
neyruz@marchon-favre.ch

Découvrez les savons et toute la gamme de cosmétiques naturels fabriqués artisanalement à Neyruz.

La boutique, située à Champ-fleuri 18, vous accueille le mercredi matin de 8h30 à 11h30 (sauf durant les vacances scolaires)

ou sur rendez-vous au  
078 857 11 55.

[www.revedebulles.ch](http://www.revedebulles.ch)

RÊVE  
de  
BULLES



SAVONNERIE  
ARTISANALE  
DE NEYRUZ



A votre service  
depuis  
23 ans

## Bertschy Automobiles SA

1740 Neyruz

026 477 18 32

[www.bertschyautomobiles.ch](http://www.bertschyautomobiles.ch)



Laiterie-fromagerie  
Fam. Pasquier Philippe  
Rte du Puits 2  
1740 Neyruz  
026/ 477 18 12



**NOUVEAU:** Automate à fondue

Gruyère AOC - Vacherin AOC  
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac  
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi  
Samedi  
Dimanche + jours fériés

8h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30  
8h00 - 12h00 / 15h00 - 18h30  
8h00 - 11h00



votrecourtier.ch

Forfait de CHF 7'500.– HT pour la vente  
de votre bien immobilier, **service complet**

visite virtuelle 360°, home staging digital, conseil juridique

www.votrecourtier.ch  
fribourg@votrecourtier.ch  
026 430 01 84  
1723 Marly

## Institut d'Energétique et Acupuncture Traditionnelles Chinoises



**Valérie Portes**  
Infirmière - Acupuntrice

Rue du Centre 14  
1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)78 654 24 36

**LA TOMATE**  
PIZZERIA

**PIZZA AU FEU DE BOIS**

**RESTAURANT PIZZERIA LA TOMATE**

RTE DE L'ECOLE 16  
1753 MATRAN  
026 401 40 00

WWW.LA-TOMATE.CH

## JARDINIER-PAYSAGISTE



**A. Angéloz** Sàrl  
**BELFAUX**

Production et vente de plantes en pots  
Création & entretien de jardin  
Espace fleurs coupées

horticulture-angeloz.ch

026 475 52 51

**JOSÉ PYTHOUD**  
Maîtrise fédérale

PEINTURE  
PAPIER PEINT  
DÉCORATION

Maison Rouge 14  
1754 Corjolens

Tél. 079 634 41 75  
Fax 026 477 31 68  
jose.pythoud@bluewin.ch

4 votre service depuis plus de 30 ans





## PIERRE-ANDRÉ ET ALAIN DOUSSE

ONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR AFIN DE PARTAGER DES MOMENTS CONVIVIAUX ENTRE FAMILLE ET AMIS

- Hôtel - Restaurant 7/7
- 14 chambres rénovées avec douche / WC / TV / WIFI gratuit
- Fondue chinoise à discrétion avec viande et frites fraîches.  
Adulte 27.- / enfant 14.- et carte de saison



Rte de Fribourg 17  
026 477 10 05  
lachaumiereneyrus@bluewin.ch  
lachaumiereneyrus.ch

**F. BOVEY SA**  
CHAUFFAGE-SANITAIRE

**L'énergie au naturel!**

Mobile 079/276.57.80



www.vector.ch

**créateur de solutions**

internet • multimédias • marketing mobile

**La commune de Neyruz remercie**  
tous les annonceurs présents sur  
cette publication.

**POMPES FUNÈBRES**

1916



**MURITH**

Pérolles 27  
Fribourg

www.pompesfunebresmurith.ch

**En toute confiance**

**026 322 41 43**

Prévoyance obsèques  
Chapelle funéraire de Chantemerle

## La vie associative de notre commune



Commission d'Animation Villageoise vous invite

Vendredi 30 octobre 2020

### Fête des lanternes

Cour de l'école

Pour tous les enfants accompagnés d'un adulte

Fabrication des lanternes  
de 17h00 à 18h30

18h30 Départ du cortège

déguisements bienvenus

Cortège jusqu'au terrain de football  
Ou l'on vous servira : soupe et thé



# Marché

## de l'Avent

**Samedi 21 novembre 2020**



**Grande salle  
de l'Aigle Noir Neyruz**



**10h00 à 17h00**

**24 artisans vous présenteront leurs œuvres**

**Bricolage pour les enfants**



**CAVA**

Commission d'Animation Villageoise



Sous réserves des dernières directives de l'OFSP ou du Conseil Fédéral

# CARROSSERIE - PEINTURE METTRAUX SA

1740 Neyruz 026 477 30 00  
www.carrosseriemettraux.ch



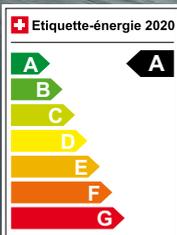
NOUS AVONS LE 4x4  
POUR TES AVENTURES.

## RAV4 HYBRID.



TOYOTA

ALWAYS A  
BETTER WAY



**RAV4 Hybrid Style 4x4**, 2.5 HSD, CHF 50'500.,  
163 kW, Ø cons. 4,6/100km, CO<sup>2</sup> 103g/km,  
rendement énergétique A. Ø des émissions de  
CO<sup>2</sup> liées à la fourniture du carburant et/ou  
de l'électricité: 24g/km, Ø des émissions de  
CO<sup>2</sup> de tous les modèles de véhicules  
immatriculés en Suisse: 137g/km. Les  
valeurs de consommation sont des estima-  
tions et ne sont pas encore homologuées.

## GARAGE NEYRUZ LIMAT

www.garage-limat.ch

026 477 90 90



# RAIFFEISEN



Dès 2021, retrouvez-nous à notre nouvelle agence à Neyruz, car notre histoire s'écrit à vos côtés.

**Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest**

Route de Moncor 12  
1752 Villars-sur-Glâne  
026 408 40 00  
[www.universlaraiff.ch](http://www.universlaraiff.ch)

**RAIFFEISEN**

**UNIVERS** LaRaiff'  
RAIFFEISEN FRIBOURG-OUEST